

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N°1604/DGD/DU/ 07 MAI 2013
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Gestion informatique des agréments
des régimes douaniers économiques
et des accords tarifaires douaniers (ATD).**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la gestion, au Sydam World, des agréments des régimes douaniers économiques ainsi que des accords tarifaires douaniers (ATD) est transférée de la Direction de l'Informatique à la Direction de la Réglementation et du Contentieux, notamment à la Sous-Direction des Techniques Douanières.

Par conséquent, les services de la Sous-Direction des Techniques Douanières sont désormais seuls habilités à exécuter les tâches de gestion ci-après :

- Enregistrement, prorogation, blocage et déblocage au Sydam World des agréments de l'admission temporaire et de l'entrepôt ;
- Enregistrement au Sydam World des accords tarifaires douaniers de l'UEMOA et de la CEDEAO.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter du 06 mai 2013.

AMPLIATIONS

- MPMEF/CAB
- Syndicat des Transitaires
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- FENADIS
- UGECI
- CGECI
- Toutes Directions Douanes.



Col. Maj. ISSA COULIBALY